

**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR  
MRC DE TÉMISCOUATA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**COPIE D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE**

Lors d'une séance régulière du conseil qui s'est tenue le 9 août 2021 à laquelle étaient présents, le maire, Monsieur Bruno Bonesso et les conseillers suivants : Mesdames Louise Veilleux et Odette Dumont ainsi que Messieurs Jean-Marie Gilbert et Donald J. Philippe.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-82**

**MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**Proclamation de la MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR  
à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale  
Déclaration présentée au conseil municipal de Auclair  
par Odette Dumont le 9 août 2021**

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;


ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Copie certifiée conforme, fait à Auclair, le 10 août 2021

  
Par Josée Dubé  
Directrice générale et secrétaire- trésorière